

Donc, et il est bien évident que l'honorable député de Calgary-Nord peut ne pas être d'accord avec moi et une saine différence ne constitue pas une polémique et nous n'en serons pas pour autant ennemis puisque, de toute façon, il sait très bien que nous recherchons tous les deux, comme d'autres honorables députés à la Chambre, contrairement à ce que pourrait penser l'honorable député de Saint-Jean-Ouest dans son intervention échevelée à souhait d'ailleurs, que d'autres députés à la Chambre des deux côtés sont extrêmement soucieux d'atteindre cet équilibre entre, d'une part, la lutte au crime organisé et, d'autre part, la protection des libertés fondamentales.

Monsieur le président, je suis toujours étonné et déçu à la fois de constater qu'en voulant faire de la politique partisane certains essaient de dénoncer une politique «supposément» partisane, alors qu'en fait, l'expérience, les textes et le harsard, démontrent, monsieur le président, que la question des libertés fondamentales fait l'objet ici d'autant de préoccupations sinon plus que de l'autre côté de la Chambre. Mais il est extrêmement important d'essayer par tous les moyens impartiaux, admettons-le, par tous les moyens qui sont à notre disposition de combattre le crime organisé qui lui est un danger présent dans notre société, tout en protégeant les libertés fondamentales, ce qui doit être notre objectif à long terme, un objectif qui sous-tend toute notre action à la Chambre et toute notre démocratie canadienne.

C'est donc cet équilibre, monsieur le président, qu'il faut rechercher et c'est malheureusement ce que je ne retrouve pas dans certaines interventions de mes préopinants. Je sais que l'honorable député de Calgary-Nord est préoccupé par cette question. Et j'ai déjà dit dans mon intervention du 3 mars dernier que je le respectais d'autant pour les efforts qu'il a mis à atteindre cet objectif, à sa façon, bien qu'il ne soit pas d'accord avec moi sur les moyens. Bien que je ne sois pas d'accord avec lui sur ces mêmes moyens, nous recherchons tous les deux les mêmes choses.

Mais je suis toujours un peu déçu lorsqu'un député comme l'honorable député de Saint-Jean-Ouest dans un discours fleuve de quarante minutes ne nous apporte pas une seule solution au problème de la sécurité nationale, qu'il déblatère pendant quarante minutes dans un discours échevelé pour dénoncer les choses qui, présentement, et elles sont malheureuses admettons-le, mais des choses qui font présentement l'objet d'une enquête royale pour dénoncer ces pratiques et, ensuite, faire de cela une extrapolation et, dans une grande envolée oratoire de style plutôt rase-mottes d'ailleurs, nous dire: Voilà, sur la sécurité nationale, le gouvernement ne vaut absolument rien, on ne peut pas lui faire confiance. Non, monsieur le président!

Il est vrai que le concept de la sécurité nationale en est un qui m'inquiète beaucoup. Il est vrai que l'héritage de la crise de 1970, cet héritage de sécurité nationale n'est peut-être pas le plus beau fleuron à notre boutonnière. D'ailleurs, monsieur le président, c'est un député de ce côté-ci de la Chambre qui, sur la sécurité nationale, a fait la recherche nécessaire, parce que c'est un concept bien flou, la sécurité nationale. On ne sait trop ce qu'il englobe. C'est un concept qu'on a introduit dans notre législation pour répondre à un certain besoin à un certain moment. C'est un concept dont l'utilisation possible peut

Code criminel

entraîner des abus potentiels énormes, ce qui m'inquiète beaucoup.

Mais, monsieur le président, ce n'est certainement pas avec des discours comme celui de l'honorable député de Saint-Jean-Ouest cet après-midi que nous allons régler le problème. Cela me fout en rogne d'entendre des discours aussi échevelés que le sien. Je l'encourage donc fortement à lire le discours de l'honorable député de Maisonneuve-Rosemont (M. Joyal) du 17 février 1978, alors que l'honorable député n'est pas reconnu comme étant un «suiveux» à ce que je sache. Le député de Maisonneuve-Rosemont a recherché les origines du concept. Il a cherché à le définir et avait énoncé les problèmes inhérents au concept de la sécurité nationale.

Monsieur le président, il est vrai qu'éventuellement cette Chambre devra à un certain moment étudier en profondeur le concept de la sécurité nationale et définir ce que nous entendons par sécurité nationale quel usage nous entendons en faire, quels objectifs nous poursuivons, en insérant ce concept dans plusieurs lois, sur l'immigration, l'écoute électronique ou l'interception du courrier.

Et d'ailleurs, monsieur le président, je sais que mon collègue de Montmorency (M. Duclos) entend s'attarder à ce problème qui le préoccupe beaucoup je le sais, et par les conversations que nous avons eues, je sais que nous partageons tous deux en grande partie les mêmes inquiétudes, comme d'autres aussi à la Chambre. Mais est-ce que cela veut dire qu'on doit extrapoler et dénoncer, sous prétexte que nous insérons encore une fois ce concept de la sécurité nationale dans un bill, des pratiques supposées du gouvernement, étirer les faits pour ensuite salir les personnalités, faire du personnalisme à outrance, c'est ce que je dénonce, monsieur le président, chez le député de Saint-Jean-Ouest et c'est ce que je déplore surtout.

Or, monsieur le président, j'espère que certains députés des deux côtés de la Chambre exploreront d'une façon sérieuse et approfondie ce concept de la sécurité nationale pour essayer d'en définir les limites afin que nous puissions résoudre ce problème qui en est un, et un sérieux, mais cela ne se fera pas avec des discours enflammés comme celui que nous avons entendu tantôt, alors qu'encore une fois il n'y avait pas une seule solution apportée, il n'y avait même pas la définition du concept. J'encourage fortement des députés de l'autre côté dont je connais l'intérêt pour cette question à se lever et à participer au débat pour éclairer non pas seulement le gouvernement, mais la Chambre et le pays sur ce que nous entendons faire pour combattre le crime organisé et aussi pour nous préparer à des événements malheureux comme ceux que l'on vit présentement en Allemagne, en Israël, en France, en Italie ou ailleurs, alors que les fondements des démocraties occidentales sont secoués par le terrorisme, et qu'il faut être bien préparé à y répondre.

Monsieur le président, ce bill en est un qui me trouble. Il me trouble parce qu'il insère encore une fois un concept que je comprends mal parce qu'il est mal défini, mais cela ne veut pas dire, monsieur le président, qu'il faut condamner en bloc ceux qui le présentent; au contraire, je pense que, puisque c'est une loi temporaire, ont dit souvent que ce qui est temporaire est permanent et que ce qui est permanent est temporaire, mais ça c'est une autre histoire, parce que c'est une loi temporaire qui reviendra devant la Chambre lorsque la Commission McDougal aura présenté son rapport et que nous aurons l'occasion